UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIXIÈME (486e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 19 MARS 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11890
Lettre d'entente à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et le Cégep du Vieux Montréal

ATTENDU le financement alloué par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) dans le cadre des travaux conduisant à la réalisation du Pôle en arts et créativité numériques;

ATTENDU que l'Université du Québec à Chicoutimi et le Cégep du Vieux Montréal (CVM) agissent à titre de partenaires pour le bénéfice des activités du Pôle en arts et créativité numériques;

ATTENDU que l'Université et le CVM sont d'accord pour centraliser les sommes allouées par le MÉES à l'UQAC afin de permettre une plus grande agilité budgétaire;

ATTENDU que le MÉES, représenté par M. Jean-François Noël, directeur de l'adéquation formation-emploi, est également en accord avec le transfert des fonds versés au CVM vers l'UQAC et a confirmé son exigence de recevoir une seule reddition de compte qui aura bénéficié au préalable de l'accord du comité de gouvernance du Pôle;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. David Girard, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

1- **D'** approuver la lettre d'entente à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et le Cégep du Vieux Montréal (CVM), telle qu'annexée à la présente et en faisant partie intégrante;

2- **D'** autoriser deux (2) des trois (3) personnes suivantes, soit la rectrice, la vice-rectrice aux affaires administratives, le vice-recteur aux partenariats et secrétaire général, à signe, au nom de l'Université du Québec à Chicoutimi, ladite lettre d'entente et y insérer toute stipulation, convention ou modification compatible avec les présentes qu'ils jugeront utile ou nécessaire.

La secrétaire de réunion,

Marie-Julie Potvin

Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 20 mars 2019